

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 9

Excusés : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 14

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 15 juin 2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : MM Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Christian MICHELET et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY et Sandra BARBE.

Excusés : Mesdames Laure BRAQUEHAIS, Delphine SCHWARTZ, Estelle ASPART, Laurence TOUMEYRAGUES, Monsieur Antoine ZANOTTO.

Pouvoirs : Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique SAVARIAUD, Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Michel WALTER, Madame Estelle ASPART à Madame Sandra BARBE, Madame Laurence TOUMEYRAGUES à Monsieur Daniel BORDENEUVE, Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Christian MICHELET.

Absent : Monsieur Willy LORENZON.

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Remboursement à l'Association Lous Esbérêts.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'Association communale Lous Esbérêts est venue rencontrer les élèves de l'école de Mauvezin-sur-Gupie lors d'un goûter d'échanges intergénérationnels le mercredi 14 juin 2023. Monsieur le Maire propose de rembourser les frais engagés par l'association pour financer ce goûter dont les dépenses s'élèvent à 103.40 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire **et après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE de rembourser le montant de 103.40 € à l'association Lous Esbérêts.

Adopté à 14 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance
Françoise JORREY

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 22 juin 2023

